

DÉPARTEMENT de la
MOSELLE

ARRONDISSEMENT de
METZ-CAMPAGNE

CANTON DE VIGY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU
CONSEIL SYNDI

DU SYNDICAT MIXTE DES RUISSEAUX DU HAUT-CHEMIN

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Affiché le

6 MAR. 2023

ID : 057-200078798-20230227-12S20230227D003-DE

**SYNDICAT MIXTE
DES RUISSEAUX DU
HAUT-CHEMIN**

57640 CHARLY-ORADOUR

délibération :
D_2023_1_3

L' an deux mille vingt trois, le lundi 27 février à 18 h 00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie de Charly-Oradour, sous la présidence de Madame BERGER Delphine, La Présidente.

Nombre de délégués en
exercice : 13

Date de convocation du : 08 Février 2023

Présents : 9

Titulaires : Monsieur EHLINGER Laurent, Monsieur BALLARINI Jean-Louis, Monsieur PIERRON Florent, Monsieur TURCK Gilbert, Madame BERGER Delphine, Monsieur GAUDÉ Hervé, Monsieur HENNEQUIN François, Monsieur HUBERTY René

Votants : 9

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame MARQUES Maria

**Objet : RENOUELEMENT
DE LA CONVENTION DE
MISE A DISPOSITION D'UN
AGENT COMMUNAL DE LA
COMMUNE DE CHARLY-
ORADOUR AU SYNDICAT**

Absent(s) : Monsieur DIEUDONNE Vincent, Madame EMMENDOERFFER Jocelyne, Monsieur CAYOTTE Jean-Paul, Monsieur CELARIE Denis

Excusé(s) : Monsieur SCHRECKLINGER Didier

Secrétaire de Séance : Monsieur René HUBERTY

Madame la Présidente rappelle la convention de mise à disposition de la secrétaire de la Commune de Charly-Oradour au Syndicat des Ruisseaux du Haut-Chemin à raison de 2h/35h, pour une durée de 3 ans jusqu'au 31/12/2022. Elle informe le Conseil Syndical de la nécessité de renouveler cette convention de mise à disposition de la secrétaire, dans les mêmes conditions, pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le renouvellement de cette convention et autorise Madame la Présidente à signer cette convention de mise à disposition de l'agent communal, jointe en annexe à la présente.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance,
René HUBERTY

Emis le 27/02/2023, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le

La Présidente,
Delphine BERGER



1970 9AM 2

